

# Actu Santé Travail

**N° 32, DECEMBRE 2018**

## Sommaire :

<b>Extraits du journal officiel de la République française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du journal officiel de l'Union européenne</b>	<b>3</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>3</b>
<b>Ministère du travail</b>	<b>4</b>
<b>Circulaire</b>	<b>4</b>
<b>Normes</b>	<b>4</b>
<b>Les brèves</b>	<b>5</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>7</b>
<b>Sur le web</b>	<b>7</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>7</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>10</b>
<b>Nouveautés INRS</b>	<b>10</b>
<b>Congrès, colloques, conférences</b>	<b>11</b>
<b>La santé et les conditions de travail du père Noël, on en parle ?</b>	<b>11</b>

### 06/12/2018

- [Arrêté du 29 novembre 2018](#) relatif au modèle de tableau de service des navires de pêche pour **les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans**.

### 14/12/2018

- [Décret n° 2018-1139 du 13 décembre 2018](#) définissant les **secteurs d'activité** pour lesquels les **durées maximales du travail** des **jeunes travailleurs** peuvent être aménagées lorsque l'organisation collective du travail le justifie.
- **Commentaires Actuel|hse** (17/12/2018) : Ce décret précise les activités pour lesquelles il peut être dérogé aux durées maximales quotidienne et hebdomadaire des jeunes travailleurs. Normalement, les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas être employés à un travail de plus de huit heures par jour et trente-cinq heures par semaine ([article L3162-1 du code du travail](#)). Avec ce décret, ceux qui réalisent des activités sur les chantiers du BTP et des activités de création, aménagement et entretien sur les chantiers d'espaces paysagers peuvent travailler jusqu'à dix heures par jour et quarante heures par semaine. Ces dispositions sont applicables aux contrats conclus à partir du 1er janvier 2019. Le décret est pris en application de la loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". *Des dérogations aux dispositions en vigueur pouvaient déjà être accordées dans la limite de cinq heures par semaine par l'inspecteur du travail après avis conforme du médecin du travail de l'établissement.*

### 20/12/2018

- [Arrêté du 27 novembre 2018](#) relatif aux prescriptions générales applicables aux **installations de stockage de déchets non dangereux** dans une implantation isolée telle que définie dans la directive 1999/31/CE relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2760-2a de la nomenclature des **installations classées pour la protection de l'environnement**.

### 23/12/2018

- [Arrêté du 19 décembre 2018](#) portant extension d'un **accord** conclu dans le cadre de la convention collective nationale des **services de santé au travail interentreprises** (n° 897).

### 26/12/2018

- [Décret n° 2018-1222 du 24 décembre 2018](#) portant **diverses mesures de simplification dans le champ du handicap**.
- [Décret n° 2018-1229 du 24 décembre 2018](#) relatif aux **formations suivies hors du temps de travail**.
- [Arrêté du 20 décembre 2018](#) portant agrément d'organismes compétents pour la formation aux **travaux sous tension sur les installations électriques** visés à l'article R. 4544-11.
- [Arrêté du 20 décembre 2018](#) portant agrément des experts auxquels le **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou le comité social et économique** peuvent faire appel.

### 27/12/2018 :

- [Arrêté du 20 décembre 2018](#) relatif au contenu de l'**attestation prévue par l'article R. 5212-1-5 du code du travail**.

### 04/12/2018

- [Règlement de la Commission \(UE\) 2018/1881 du 03/12/2018](#) modifiant les annexes I, III, VI, VII, VIII, IX, X, XI, et XII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), aux fins de couvrir les **nanofformes des substances**.

### 14/12/2018

- [Rectificatif au règlement \(CE\) no 552/2009 de la Commission du 22 juin 2009](#) modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne l'annexe XVII (JO L 164 du 26.6.2009).

### 18/12/2018

- [Règlement \(UE\) 2018/2005 de la Commission du 17 décembre 2018](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne le **phtalate de bis(2-éthylhexyle)** (DEHP), le **phtalate de dibutyle** (DBP), le **phtalate de benzyle** et de **butyle** (BBP) et le **phtalate de diisobutyle** (DIBP).
- [Décision de la Commission n°\(UE\) 2018/2013 du 14/12/2018](#) relative à l'identification de **1,7,7-triméthyl-3-(phénylméthylène)bicyclo[2.2.1]heptan-2-one (3-benzylidène camphre)** en tant que substance extrêmement préoccupante conformément à l'article 57, point f), du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

**Perturbateurs endocriniens** : La Commission Européenne adopte une stratégie visant à protéger les citoyens de l'UE et l'environnement contre les produits chimiques dangereux. 07/11/2018.

- [Lire la communication de la commission.](#)

## Jurisprudence

**La résiliation judiciaire ne produit pas les effets d'un licenciement nul si la salariée n'a pas déclaré son état de grossesse au préalable** : La Cour de cassation, dans un arrêt publié en date du 28 novembre 2018 confirme sa jurisprudence relative à la résiliation judiciaire. Ainsi, seuls sont de nature à justifier la résiliation judiciaire du contrat de travail les manquements de l'employeur faisant obstacle à l'exécution de ce dernier. Pour autant, cette résiliation produit les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse si la salariée n'a pas, au jour de la demande de résiliation judiciaire, informée son employeur de son état de grossesse. *ISTNF le 10/12/2018.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

**L'employeur est tenu à une obligation de prévention et de réaction.** Juritravail fait le point sur les obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité des salariés, l'évaluation des risques professionnels, les sanctions en cas de non-respect des obligations en matière de santé et sécurité des salariés en s'appuyant sur des jurisprudences récentes. *Juritravail le 13/12/2018.*

- [Lire l'article de Juritravail.](#)

**Altercation entre salariés : manquement de l'employeur à son obligation de sécurité.** Constitue un manquement à l'obligation de sécurité le fait pour l'employeur, bien qu'ayant connaissance des répercussions immédiates causées sur la santé du salarié par une première altercation avec l'un de ses collègues, des divergences de vues et des caractères très différents, voire incompatibles des protagonistes et donc du risque d'un nouvel incident, de n'avoir pris aucune mesure concrète pour éviter son renouvellement hormis une réunion le lendemain de l'altercation et des réunions périodiques de travail concernant l'ensemble des salariés. La Cour de cassation se prononce sur l'obligation de sécurité de l'employeur. *Dalloz le 14/11/2018.*

- [Lire l'analyse juridique par Dalloz.](#)

## Ministère du travail

Le dossier consacré au CSE sur le site du Ministère du travail vient de s'enrichir d'un nouveau document de 6 pages destiné aux entreprises de moins de 50 salariés : **Comment mettre en place le CSE dans votre entreprise ?**

- [Télécharger le document](#)
- [Page dédiée au CSE](#)

## Circulaire

**29/11/2018**

Instruction interministérielle n°DGS/VSS/VSS2/DGSCGC/DGT/DGOS/DGCS/SGMAS/2018/236 du 18 octobre 2018 relative à la **prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019.**

La présente instruction introduit le guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019. Elle précise les objectifs et le dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid ainsi que le rôle des différents acteurs. **La fiche 8 est consacrée au milieu de travail [p38-p40]**

- [Télécharger la circulaire](#)

## Normes

**Expositions chimiques au travail :** L'Afnor a publié début octobre une nouvelle version de la norme **NF EN 689** qui permet de mesurer les expositions chimiques sur le lieu de travail et de vérifier la conformité aux valeurs limites d'émission (VLEP). Cette norme, non obligatoire, permet aussi de prendre en considération les multi-expositions chimiques et devrait améliorer la traçabilité des expositions des travailleurs.

**Important :** Cette norme remplace la norme [NF EN 689 Juillet 1995](#)

- [Site de l'AFNOR](#)
- [Lire l'article de l'INRS](#)

**Qualité de l'air - Air des lieux de travail - Prélèvement et analyse des aérosols semi-volatils - Exigences et méthodes d'essai :** publiée par l'AFNOR, la norme **NF X43-215** décrit les procédures de mise au point, de validation et de mise en œuvre de méthodes de prélèvement et d'analyse d'agents chimiques présents sous la forme d'un mélange de particules aériennes et de vapeur pour l'évaluation des expositions professionnelles.

**Important** Cette norme remplace les suivantes : [NF X43-294 Juin 1995](#) et [NF X43-293 Décembre 1993](#)

- [Site de l'AFNOR](#)

**Agents cancérigènes :** le Parlement Européen veut renforcer la protection des personnels de santé. On estime qu'actuellement en Europe environ 12.7 millions de personnes travaillant dans le secteur de la santé sont exposés potentiellement à de tels médicaments utilisés notamment pour les chimiothérapies. Parmi elles, plus de 7 millions d'infirmières. La grande majorité des personnes exposées professionnellement sont des femmes en raison de la forte féminisation du secteur de la santé et notamment du travail infirmier. *ETUI, le 20/11/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**L'abattoir de Limoges modernise ses lignes :** C'est le plus important abattoir municipal de l'Hexagone. Compte tenu de l'actualité liée à cette activité, l'établissement limougeaud fait l'objet de nombreux contrôles. Si les conditions d'abattage se sont ainsi améliorées ces dernières années, un travail de fond a également été mené pour progresser dans la prévention des risques professionnels. *Travail et sécurité, novembre 2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Interdiction de fumer et de vapoter en entreprise :** La Direccte Normandie fait un rappel sur l'interdiction de fumer et de vapoter en entreprise en faisant le point sur la réglementation en vigueur et présentant divers outils et documents à télécharger. *Mise à jour du 03/12/2018.*

- [Lire le dossier](#)
- 

**Les risques psycho-sociaux sont la préoccupation grandissante de la santé au travail :** La baisse du nombre d'accidents du travail avec arrêt masque une réalité. Les risques psycho-sociaux, non reconnus comme maladie professionnelle, étaient quasi inexistantes en France il y a quinze ans. Ceux liés aux horaires atypiques se développent de manière importante. Le point avec le Dr Françoise Siegel, médecin du travail référent d'AST du Bas-Rhin. *Traces écrites le 04/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Scandale sanitaire à Loudéac : des dizaines de salariés rendus malades par le talc et les moisissures.** Les salariés qui ont respiré pendant un certain temps, variable selon les individus, les poussières de ces ateliers spécifiques (un mélange de moisissures, inhérentes à la production du saucisson, et de talc, pour le

séchage et l'apparence du produit fini) sont susceptibles de développer une PHS (Pneumopathie d'hypersensibilité). Et l'on ne peut pas prédire de quelle manière cette maladie peut évoluer. *Actu.fr, le 05/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**La visite médicale au travail connectée, comment ça marche ?** Depuis un an, l'APST18, l'Association de prévention santé au travail du Cher, s'est dotée d'un outil connecté. Il a d'abord concerné les salariés du secteur de Vierzon. Mais depuis le 15 mars, tous les salariés du cher (56.000 salariés) sont suivis grâce à la strat-up Padoa. Dans les sept centres du Cher, on propose à certains salariés une visite. *Le Berry républicain le 07/12/2018.*

- [Comment ça marche ?](#)

**Amazon : un robot déclenche un répulsif anti-ours, 24 employés à l'hôpital.** Un accident s'est produit dans un entrepôt Amazon aux États-Unis, impliquant un robot et un produit répulsif anti-ours. Heureusement, aucun blessé grave n'est à déplorer, mais ce nouvel incident met en lumière les conditions de travail difficiles chez le spécialiste de l'e-commerce. *Clubic le 08/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Ne plus cacher ces cancers du sein liés au travail :** Un récent colloque organisé par l'Institut syndical européen a mis en visibilité les facteurs professionnels de cancer du sein et la nécessité d'aménager les conditions de travail des femmes exposées ou malades. La CFDT lance une campagne de sensibilisation sur le sujet. *Santé&travail le 10/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Le Parlement européen renforce les limites d'exposition aux agents cancérigènes :** Afin de protéger les quelque 3,6 millions de travailleurs européens potentiellement exposés aux émissions de gaz d'échappement des moteurs diesel, le Parlement a réussi à inclure ces gaz d'échappement dans le champ d'application des nouvelles règles et à mettre en place une valeur d'exposition limite correspondante. *Actualité Parlement européen, le 11/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Accidents du travail : « alerte rouge » pour le secteur de l'aide et des soins aux personnes.** UNA s'inquiète vivement du « bilan alarmant » des chiffres 2017 des accidents du travail publiés mi-novembre 2018 par l'Assurance maladie. À l'inverse des autres secteurs d'activité, ceux de l'aide à domicile et des Ehpad connaissent une nouvelle hausse de leur indice de fréquence des accidents du travail, pour atteindre des niveaux « dramatiquement élevés », dénonce la fédération d'employeurs de l'aide à domicile. *Weka le 13/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Un projet de décret dévoile les modalités de la visite d'embauche des apprentis par un médecin de ville :** Le projet de décret relatif à cette mesure a été examiné le 11 décembre 2018, par les partenaires sociaux, au Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP). Présanse fait savoir dans un communiqué du 17/12/2018 que ce texte a été récemment soumis au Coct, et a fait l'objet, semble-t-il, d'un avis défavorable des partenaires sociaux. Il est désormais soumis à arbitrage du Ministère du travail.

Pour rappel, La loi « avenir professionnel » a prévu, à titre expérimental, que les employeurs pourraient faire passer aux apprentis la visite médicale d'information et de prévention (visite médicale d'embauche) auprès d'un professionnel de santé de la médecine de ville, lorsque le service de santé au travail n'est pas en mesure d'organiser cette visite dans les 2 mois. Cette expérimentation concernera les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2019 et prendra fin le 31 décembre 2021. Elle fera l'objet d'un rapport pour déterminer si elle mérite ou non d'être pérennisée (loi 2018-771 du 5 septembre 2018, art. 11-I et 46, JO du 6). *RF social le 11/12/2018 – Présanse le 17/12/2018.*

- [Lire le projet de décret.](#)

**Addictions en milieu professionnel : à l'hôpital aussi ...** Les conduites addictives en milieu professionnel concernent tous les secteurs. Ceux du sanitaire et du médico-social ne sont pas épargnés, d'autant que leurs établissements connaissent, eux aussi en tant qu'organisations, des transformations profondes qui peuvent fragiliser les professionnels qui y exercent. Focus sur ces pratiques à l'occasion d'un colloque organisé par l'Anpaa Occitanie sur cette thématique, le 13 novembre dernier à Toulouse. *Infirmiers.com le 14/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Plan santé travail 2016-2020 : Vers une meilleure prise en compte de la poly-exposition.** Par leurs métiers, les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à de multiples facteurs de risques sanitaires. La question de la poly-exposition représente un défi majeur pour l'ensemble des acteurs de la sécurité sanitaire et de la prévention en matière de santé au travail. Dans le cadre du Plan Santé au Travail 2016-2020, a été publié un état des lieux des actions menées par les principaux acteurs sur la question de la poly-exposition en France et à l'international. Ces travaux ont permis de définir l'état des connaissances et les enjeux autour de cette problématique. *ANSES le 17/12/2018.*

- [Télécharger le communiqué de presse.](#)
- [Télécharger l'état des lieux \(78 pages, novembre 2018\)](#)

**Foire aux questions sur le rapport santé au travail :** La CFDT publie une FAQ afin de répondre aux questions les plus fréquentes sur le rapport « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée », dit rapport Lecocq-Dupuis-Forest. *CFDT le 19/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Novembre 2018 : quoi de neuf en normalisation SST ?** EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations. *Eurogip le 27/12/2018.*

- [Télécharger le document.](#)

## Rapports et études

**Handicap et emploi : étude de parcours individuels** : l'IGAS a conduit un travail inédit de recueil de témoignages et d'analyse de 71 parcours professionnels de personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi. Il s'agissait de mieux appréhender leurs parcours, leurs difficultés, les appuis mobilisés, ainsi que leurs expériences et attentes à l'égard des politiques mises en œuvre.

Deux points saillants émergent :

- L'accès à l'information et les processus d'orientation sont souvent aléatoires, du fait d'acteurs institutionnels insuffisamment 'présents' et coordonnés ;
- De nombreuses situations de ruptures -parfois majeures- résultent du manque d'accompagnement aux moments charnières de la vie professionnelle : entre milieu scolaire, enseignement supérieur et vie professionnelle, entre milieu protégé et milieu ordinaire, ou face à une progressive désinsertion professionnelle.
- [Lire le rapport](#) (08/2018)

**Une nouvelle étude sur les systèmes d'alerte précoce consacrés aux maladies d'origine professionnelle** : Les systèmes d'alerte et de sentinelle peuvent avertir de manière précoce les acteurs de la sécurité et de la santé au travail et les décideurs politiques de l'apparition de risques nouveaux et émergents et de maladies d'origine professionnelle. Le rapport analyse en profondeur diverses approches qui ont porté leurs fruits en matière d'alerte et de sentinelle au sein et en dehors de l'UE. *Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 14/12/2018.*

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Télécharger le rapport final et le résumé](#)

## Sur le web

**APPTIV : Une nouvelle application pour la prévention routière au travail.** Le pôle de santé au travail des Pyrénées-Orientales à l'origine de cette nouvelle application. Depuis le 3 septembre dernier, ce sont près de 500 entreprises et 5500 salariés qui expérimentent cette application. Après avoir identifié les risques pour chaque salarié et pour l'entreprise grâce aux déclarations croisées de tout le personnel (y compris les employeurs), l'application prescrit des formations et des conseils pour modifier les comportements et met en évidence les risques pour chaque personne concernée (façon de conduire, téléphone au volant, situations d'urgence...). D'ici quelques mois, c'est également l'Occitanie, l'Île de France et la Nouvelle-Aquitaine qui auront accès à cette application qui vise à réduire la mortalité sur les routes en milieu professionnel. *SSTI33, décembre 2018.*

- [En savoir plus.](#)

**Diversité des pratiques et rôle de l'ergonome dans l'intervention** : Le numéro 15-2 de la revue *Activités* en ligne comprend trois articles qui permettent de poursuivre la réflexion engagée dans le numéro précédent sur le thème de la simulation. Prenez connaissance du dossier "Diversités des pratiques et rôle de l'ergonome dans l'intervention" issu du 51<sup>e</sup> Congrès de la SELF et, pour finir, lire un résumé de thèse.

- [Aller sur le site.](#)

**Les infirmiers en santé au travail** : Le Service aux Entreprises pour la Santé au Travail (SEST) d'Issy-les-Moulineaux a mis en ligne une vidéo à destination de ses adhérents et salariés afin de présenter le rôle et les missions des infirmiers en santé au travail. (2mn 26)

- [Voir la vidéo sur YouTube](#)

## La boîte à outils

**Amiante / Filière déchets** : Quels moyens de prévention mettre en place pour gérer le risque d'exposition à l'amiante des salariés travaillant dans les déchèteries et les installations de stockage autorisées à recevoir des déchets amiantés ? Pour répondre à cette question, la FNADE, en partenariat avec la Cramif et l'INRS, publie deux livrets de bonnes pratiques destinés aux opérationnels et aux donneurs d'ordre. *INRS, 17/12/2018.*

- [Déchets amiantés autorisés en installation de stockage de déchets dangereux et en installation de stockage de déchets non dangereux. Bonnes pratiques](#)
- [Déchets amiantés acceptés en déchèterie. Bonnes pratiques](#)

**Maladies chroniques et travail : place à l'action.** Les maladies chroniques peuvent amener à une exclusion du monde du travail avec notamment des difficultés d'organisation du travail à gérer les variabilités individuelles nécessaires (fatigue, prise de médicaments, ...). Ce livre blanc publié par le cabinet Ariane Conseil vise à favoriser l'émergence de solutions nouvelles, concrètes et réalistes mais aussi de mobiliser l'ensemble des acteurs (employeurs, pouvoirs publics et personnes malades). *Octobre 2018, Ariane conseil, 40 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Affichage obligatoire** : L'affichage est un des moyens d'information aux salariés de l'entreprise. L'OPPBT met à disposition des chefs d'entreprise des affiches en téléchargement gratuit, personnalisables, à apposer dans tous les établissements de leur entreprise, chantiers y compris. Ce pack affichage obligatoire a été mis à jour et propose 9 affiches. *OPPBT, le 06/12/2018.*

[Télécharger le pack.](#)

**Addictologie** : Les consommations et addictions ont un impact réel sur l'état de santé du salarié. Les conduites individuelles **sous l'emprise de drogues ou d'alcool** représentent un risque à évaluer et à prendre en compte, en particulier sur les postes de sécurité. Retrouvez les documents de prévention de Pôle santé travail (Lille) 2018.

- [Consulter et télécharger les dépliants.](#)

**Souffrance au travail des magistrats - Etat des lieux, état d'alerte** : L'union syndicale des magistrats vient de mettre à jour le livre blanc publié initialement en 2015. *USM, novembre 2018, 84 pages.*

- [Télécharger le livre blanc](#)

**Qualité de l'air intérieur et climatisation** : L'AIST84 vient de mettre en ligne un document de 4 pages qui fait le point sur la qualité de l'air intérieur et les enjeux pour la santé et pose la question de savoir si la climatisation améliore cette qualité. *AIST84-Vedène, novembre 2018, 4 pages.*

- [Télécharger la brochure.](#)

**Radiologie médicale et dentaire** : l'ASN fait le point sur les principales dispositions réglementaires de radioprotection applicables en radiologie médicale et dentaire. *ASN octobre 2018, 5 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**ASN** : Fiche relative à la Décision n° 2017-DC-0591 de l'ASN du 13 juin 2017 fixant les règles techniques minimales de conception des locaux de travail dans lesquels sont utilisés des **appareils électriques émettant des rayonnements X**. *ASN, octobre 2018, 6 pages.*

- [Télécharger le document.](#)
- [Télécharger la fiche questions/réponses.](#)

**Amiante** : Dans le cadre d'une action d'information et de sensibilisation des petites entreprises du second œuvre du bâtiment et de leurs salariés, des dépliants par corps de métiers ont été réalisés par la Direccte des Pays de la Loire, la Carsat Pays de la Loire, et les services de santé au travail du bassin de Saint-Nazaire (GIST) et du nord-ouest Vendéen (SMINOV) afin d'améliorer la prévention primaire des pathologies liées à l'exposition à l'amiante dans ce secteur. *11/12/2018.*



## Télécharger les documents :

- [Assainissement](#)
- [Couvreurs - zingueurs - isolation](#)
- [Décoration d'intérieur](#)
- [Electriciens](#)
- [Industrie Maçons - carreleurs](#)
- [Maintenance](#)
- [Nettoyage industriel](#)
- [Peintres](#)
- [Plombiers chauffagistes](#)
- [Traitement des déchets](#)

**BTP :** L'OPPBTP et L'IRIS-ST viennent de mettre en ligne deux mémos, *décembre 2018*.

- Mémo "[Les Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes](#)"
- Mémo "[Travaux à proximité de réseaux](#)"

**Première visite : pourquoi faut-il déclarer les risques ?** Cette fiche à destination des experts-comptables est publiée par Présanse PACA-Corse. Elle fait partie d'une série de fiches pratiques spécialement conçues pour les aider à accompagner leurs clients dans toutes les questions de santé et sécurité au travail. Cette sixième fiche revient sur l'obligation pour un employeur de déclarer à son service de santé au travail les risques professionnels auxquels sont exposés son ou ses salariés, et ce avant la première visite. Car en fonction des risques, la visite d'embauche sera différente et le suivi périodique également. *Novembre 2018*.

- [Télécharger la fiche pratique.](#)

**Maintenir dans l'emploi un collaborateur handicapé :** Afin d'accompagner les entreprises dans une démarche de maintien dans l'emploi, l'Agefiph publie un cahier sur le sujet. Plusieurs solutions existent pour permettre le maintien dans l'emploi :

- Le maintien au même poste de travail, avec ou sans aménagement
- Le reclassement dans une autre entreprise
- Le reclassement à un poste différent au sein de l'entreprise, avec ou sans aménagement et / ou formation complémentaire
- L'aide à la création d'activité
  - [Lire l'article et télécharger cahier.](#) (24 pages)

**Obligation d'emploi des travailleurs handicapés - En 2020, la loi change - Anticipons ensemble !** En 2020, la loi sur l'obligation de l'emploi des travailleurs handicapés change. L'Agefiph publie un dépliant informatif pour accompagner au mieux les entreprises dans cette transition en expliquant quels sont les grands changements et quelles seront les entreprises concernées. *AGEFIPH, octobre 2018*.

- [Télécharger le dépliant](#)

**Parce que la santé au travail ne s'improvise pas ! :** L'AST67 a conçu avec les éditions Valoremis un jeu pédagogique nommé « CULTUR'PREV ». Sa modularité est idéale pour des animations de courte durée (animation de quarts d'heure sécurité par exemple) comme de durée plus longue (sensibilisation, professionnalisation, journée sécurité, accueil des nouveaux embauchés). C'est également un outil pertinent pour initier un groupe de travail, faire interagir des acteurs d'horizons différents ou dépassionner une problématique. (Prix 160€).

- [Pour en savoir plus](#)

**Vous travaillez dans un garage ? Certains produits et poussières peuvent nuire à votre santé.** STL Limousin vient de mettre en ligne une plaquette qui fait le point sur le risque chimique et les poussières de freins. *STL, décembre 2018*.

- [Télécharger la plaquette.](#)

## Les chiffres en plus

**15 ans d'évolution de la sinistralité au travail en France : les inégalités entre les hommes et les femmes persistent.** L'Anact actualise chaque année, depuis 2012, une analyse des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles pour les femmes et pour les hommes, réalisée à partir des données de sinistralité de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM). Cette étude quantitative met en lumière l'évolution sur 15 ans (entre 2001 et 2016) des écarts entre les femmes et les hommes en matière de santé au travail en France. ANACT, décembre 2018.

- [Télécharger l'infographie des résultats.](#)

**Exposition professionnelle à des agents cancérigènes : 120 000**, c'est le nombre estimé de personnes qui, chaque année en Europe, contractent un cancer à cause d'une exposition professionnelle à des agents cancérigènes. C'est aussi l'une des nombreuses données disponibles dans un nouvel outil de l'EU-Osha. L'agence européenne pour la santé et la sécurité au travail vient de développer une infographie interactive qui permet aux employeurs de se poser en un coup d'œil les bonnes questions en matière de risque chimique.

- [Consulter l'infographie interactive](#) (*Ine inegliche ine ze texte*)

**Les personnels hospitaliers ont été deux fois plus malades que le reste de la population au cours des deux derniers mois, selon une étude** : 38% des personnels hospitaliers ont été malades au cours des deux derniers mois. C'est ce que révèle le dernier [baromètre santé](#) Odoxa-MNH pour franceinfo, Le Figaro santé et le Quotidien du médecin publié lundi 10 décembre. C'est six points de plus que l'année dernière à la même période. Selon cette enquête, les personnels hospitaliers ont été deux fois plus malades que le reste de la population durant cette période. Ce sont les aides-soignants (49%) et les infirmiers (42%) qui ont été les plus touchés par la maladie. *FranceInfo le 10/12/2018.*

- [Lire l'article.](#)

## Nouveautés INRS

### Brochures

- [ED 6311](#) : Exosquelettes au travail / impact sur la santé et la sécurité des opérateurs. Etat des connaissances
- [ED 6314](#) : Hôtellerie. La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés !

### Nouvelles éditions (annulent et remplacent les éditions précédentes)

- [ED 987](#) : Avec l'amiante, ne pariez-pas. Protégez-vous !
- [ED 4191](#) : Service à la personne - Pour prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail
- [ED 6087](#) : Travail et lombalgie. Du facteur de risque au facteur de soin
- [ED 6106](#) : Les appareils de protection respiratoire
- [ED 6107](#) : Grues mobiles
- [ED 6179](#) : Cinq leviers pour organiser la prévention dans son entreprise

### Aide-mémoire juridique

**Prévention des incendies sur les lieux de travail** : Cet aide-mémoire juridique présente les dispositions réglementaires applicables en matière de prévention des incendies sur les lieux de travail, et en particulier les règles de sécurité issues du Code du travail. La réglementation incendie vise essentiellement à assurer la protection des personnes, des dispositions spécifiques doivent donc être respectées dès la conception des lieux de travail afin d'éviter la propagation des incendies. Un certain nombre de moyens de prévention (alarmes, consignes, etc.) sont par ailleurs prévus. INRS, novembre 2018, 3<sup>ème</sup> édition, 28 pages.

- [Télécharger l'aide-mémoire juridique TJ 20.](#)

### Animation

- [Anim-162](#) : Les risques biologiques au travail

### Abandons

- DM 279 : Attention ! Basse tension (le film seul continue d'être diffusé sous la référence [DV 409](#))
- ED 892 : La distribution de boissons en consommation hors domicile
- ED 932 : Les rayonnements ionisants
- A 673 : Affiche "Contre le coup de chaleur, un verre d'eau tous les quarts d'heure"
- A 547 : Ayez un bon mouvement pour votre dos !

## Congrès, colloques, conférences

Retour sur la journée de la Société de Médecine du travail, d'Ergonomie et de Toxicologie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 20 novembre 2018.

- [Accéder aux documents](#)

**Prévention des risques dans le spectacle vivant** : La rencontre professionnelle « Prévention des risques dans le spectacle vivant » a été organisée dans le cadre des Nuits de Fourvière (Lyon) le 18 juin 2018. A l'initiative de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, du CMB, de l'AST Grand Lyon et des Nuits de Fourvière, 150 professionnels du spectacle se sont réunis afin de débattre et d'échanger sur la question de la prévention des risques.

- [Télécharger les actes](#)

## La santé et les conditions de travail du père Noël, on en parle ?



**OH, OH... Problèmes de peau, mal de dos, manque alarmant de sommeil, exposition au froid... ?** Vous êtes-vous déjà demandé de quelles maladies pourrait bien souffrir le Père Noël ? C'est la question que se sont posés deux médecins français, Philippe Charlier (médecin et anthropologue, UFR des sciences de la santé, Montigny-le-Bretonneux, Yvelines) et Nicolas Kluger (dermatologue à l'Université d'Helsinki, Finlande). Le Monde le 09/12/2018.

- [Lire l'article.](#)